

COMPTE RENDU N° 2020-09
Réunion du 5 OCTOBRE 2020 à 20h30

L'an deux mil vingt, le cinq octobre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Nicolas RATY, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Muriel BLOUIN a donné procuration à Stéphane MENARD, Didier LE GOFF a donné procuration à Michel DEMOLDER, Anne JOUET a donné procuration à Dominique JACQ, Alexandre MOREL a donné procuration à Anthony BOSSARD, Yvon LEGOFF a donné procuration à Pascal COULON.

ABSENTS EXCUSÉS : Muriel BLOUIN, Didier LE GOFF, Anne JOUET, Alexandre MOREL, Yvon LEGOFF.

ABSENTS : Valérie FORNARI.

SECRETAIRE : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN.

Date de la convocation : 29 septembre 2020.

ORDRE DU JOUR

- 1- Convention Mise en réserve – 24 avenue du chemin vert
- 2- Convention mise en réserve – la Mine (Ouest Moulure)
- 3- Adoption de la convention de subvention pour la résidence d'habitat accompagné
- 4- Rapport d'activités 2019 – Syndicat Intercommunal de la piscine de la Conterie
- 5- Finances – créances éteintes
- 6- Projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine – Avenant n°4 au contrat de maîtrise d'œuvre – Prestations supplémentaires
- 7- Délégations des attributions du Conseil Municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT)
- 8- Divers

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020

Rapporteur : M. Michel DEMOLDER, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 7 septembre 2020, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'un vote.

2020-76 Convention mise en réserve – 24 avenue du chemin vert

Stéphane MENARD, Adjoint à l'urbanisme, présente le dossier :

Par convention n°15C0261 du 17 avril 2015, la commune de Pont-Péan et Rennes Métropole ont décidé le portage pour une durée de 5 ans, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, d'un appartement et un emplacement de parking (lots 1 et 8) dans une copropriété située 24 avenue du chemin vert à Pont-Péan. Cette propriété a été acquise au prix de 65 000 € (hors frais) et sa gestion confiée à Rennes Métropole par un avenant n°1 en date du 15 juillet 2015.

La mise en réserve arrive à son terme le 29 février 2020.

Il est proposé de modifier la convention précitée afin de prolonger la durée de mise en réserve de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en réserve.

2020-77 Convention de mise en réserve – la Mine (Ouest Moulure)

Stéphane MENARD, Adjoint à l'urbanisme, présente le dossier :

Par convention n°15C0262 du 17 avril 2015, la commune de Pont-Péan et Rennes Métropole ont décidé le portage pour une durée de 5 ans, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, d'une propriété bâtie sur un terrain d'une superficie totale de 8 461 m² située au lieu-dit la Mine à Pont-Péan et cadastrée sous le numéro 220 section AH.

Cette propriété a été acquise au prix de 260 000 € (hors frais) et la commune verse une contribution d'un montant annuel de 1 209 €.

La mise en réserve arrive à son terme le 31 mars 2020.

Il est proposé de modifier la convention précitée afin de prolonger la durée de mise en réserve de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en réserve.

2020-78 Adoption de la convention de subvention pour la résidence d'habitat accompagné

Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Centre – Fontaine Blanche – Bétaudais, la commune a souhaité le développement d'une offre spécifique de logement destinée à des personnes en perte d'autonomie liée à l'Age ou à une situation de handicap.

Cette résidence répond au constat qu'en matière de logement de personnes âgées, une 3^{ème} voie est nécessaire entre le logement classique et les structures médico-sociales. Le même constat est partagé pour les personnes en situation de handicap.

La commune a également souhaité que cette résidence puisse bénéficier de la présence et de l'accompagnement d'un professionnel.

Ce projet regroupe, aux côtés de la commune, différents acteurs : Territoires Publics (aménageur), le groupe Duval (promoteur constructeur), Aiguillon Construction (propriétaire de la résidence) et la Mutualité Française d'Ille-et-Vilaine (gestion locative et services d'accompagnement).

La commune a fait le choix, pour rendre accessible au plus grand nombre cette résidence, que trois logements maximums puissent être proposés à des loyers inférieurs aux plafonds de loyer du Prêt Locatif Aidé d'intégration (PLAI).

En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention d'investissement à hauteur de 66 600 € et Aiguillon Construction et la Mutualité Française d'Ille-et-Vilaine s'engagent eux, à louer pendant au moins 25 ans, un logement T2 à un loyer PLAI inférieur à celui de l'agrément PLS.

Egalement, la Mutualité Française d'Ille-et-Vilaine pourra louer deux logements maximums à des loyers PLAI inférieur à celui de l'agrément PLS. En contrepartie, la commune attribuera, lorsque ces logements sont loués par des personnes choisies par la commission d'attribution communale et sur la durée du bail de location, une subvention de fonctionnement. Cette subvention est estimée à 204.19 €/mois pour un T2 et 280.60 €/mois pour un T3.

Ces montants seront inscrits dans les budgets afférents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents

2020-79 Rapport d'activités 2019 – Syndicat Intercommunal de la piscine de la Conterrie

Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :

Le syndicat est constitué de 12 communes (Bourgbarré, Bruz, Chartres de Bretagne, Chavagne, Corps-Nuds, Laillé, Noyal Chatillon sur Seiche, Orgères, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Erblon et Vern sur Seiche) représentant une population de 71 616 habitants.

La fréquentation pour l'ensemble des activités de la piscine baisse suite à l'ouverture du bassin nordique de Bréquigny et l'impact des travaux en particulier sur l'espace fitness et le bien-être s'établit à 256 446 entrées soit 6 736 entrées de moins qu'en 2018.

Le Conseil Municipal :

- **PREND** acte du rapport d'activités 2019 de la piscine de la Conterrie.

2020-80 Finances – créances éteintes

Mourad ZEROUKHI, Adjoint aux finances, présente le dossier :

Le comptable public responsable du Centre des Finances Publiques de Chartres de Bretagne a transmis à la commune l'avis de la commission de surendettement des particuliers imposant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un particulier. Cet avis entraîne l'effacement de toutes les dettes arrêtées à la date de la décision (19/06/2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **DE CONSTATER** l'extinction de ces créances pour un montant total de 327.70 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette décision.

Cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2020 et les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au compte 6542.

2020-81 Projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine – Avenant n°4 au contrat de maîtrise d'œuvre – Prestations supplémentaires

Michel DEMOLDER, Maire, expose le dossier :

Vu la délibération n° 2018-97 du 11 décembre 2018 attribuant le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet TITAN,

Vu la délibération n°2017-04 du 10 janvier 2017 approuvant l'avenant n°1 qui n'avait pas d'incidence financière et qui visait à prolonger la phase esquisse de 112 jours,

Vu la délibération n°2020-03 du 21 janvier 2020 approuvant l'avenant n°2, qui portait sur une mission complémentaire d'étude d'impact du nouveau projet à l'échelle du site du Carreau de la Mine (30 000 € HT),

Vu la délibération n°63 du 6 juillet 2020 approuvant l'avenant n°3 qui concernait une étude muséographique (8500 € HT),

Vu l'avis favorable (5 POUR – 1 ABSTENTION) de la Commission d'Appel d'offres en date du 21 septembre 2020,

Dans le contrat conclu avec le maître d'œuvre, un nombre de réunion était prévu pour chaque phase. A l'initiative de la commune, de manière imprévu et nécessaire au projet, des réunions supplémentaires ont eu lieu.

Concernant la phase diagnostic et esquisse, 3 réunions/déplacements sur site étaient prévues dans l'offre et 3 réunions supplémentaires se sont déroulées :

- le 30 janvier 2019 : réunion avec l'association Galène,
- le 14 mars 2019 : visites réserves Galène + association cercle celtique,
- le 26 mars 2019 : présentation d'études complémentaires,

Concernant la phase APS1, 3 réunions/déplacements sur site et 1 visite de projets étaient prévues dans l'offre et 3 réunions supplémentaires se sont déroulées :

- le 16 avril 2019 : réunion de mise au point sur missions complémentaires,
- le 7 mai 2019 : réunion avec la société TERRITOIRES,
- le 9 juillet 2019 : réunion publique présentation APS,

Concernant la phase APS2, 2 réunions comprises dans l'avenant n°2 et 1 réunion à l'initiative de l'architecte et 5 réunions supplémentaires se sont déroulées :

- Le 1^{er} octobre 2019 : réunion avec l'ABF (1 personne),
- Le 7 novembre 2019 : réunion avec l'ABF/CRMH (1 personne),
- Le 5 décembre 2019 : réunion projet en Mairie (1 personne),
- le 19 décembre 2019 : réunion ABF/CRMH à la DRAC (2 personnes),

Concernant la phase APD, 4 réunions sont prévues dans l'offre et pour mener à bien cette phase le maître d'ouvrage, il est proposé d'ajouter 3 réunions supplémentaires dont 1 réunion de présentation aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 20 POUR (Michel DEMOLDER, Stéphane MENARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Muriel BLOUIN, Dominique JACQ, Didier LE GOFF, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Sylvie BERNARD, Romuald FRISSON, Laëtitia

GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Nicolas RATY) et 6 CONTRE (Yvon LEGOFF, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSEON, Espérance HABONIMANA) décide :

- **D'APPROUVER** cet avenant
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous documents y afférant

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-37 du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

27/08/2020	Groupe scolaire	travaux VMC Bâtiment E	MICAULT ZA Les Grands Sillons 35150 CORPS NUDES	1 015,80 €
25/08/2020	Services techniques	Remorque simple pour le services techniques	RENNES MOTOCULTURE ZI L'HERMITIERE 35230 ORGERES	798,00 €
28/08/2020	Services techniques	Pose des pare-ballons terrain d'honneur et annexe	CAMMA SPORT LE MANOIR DE LA CHEZE 35380 Plélan-le-Grand	13 529,28 €
28/08/2020	Services techniques	Réparation du camion benne	Garage ILACAR ZA de l'Hermitière rue des Bignons 35230 ORGERES	1 292,71 €
08/09/2020	Ecole Maternelle	Cylindre barillets au bâtiment A	AGYL SYSTEMS 29 rue Roger Le Cunff 56300 PONTIVY	1 072,14 €
08/09/2020	Projet Mine	Etude géotechnique complémentaire	FONDOUEST 16 Rue des Petits Champs 35768 SAINT GREGOIRE	8 190,00 €
09/09/2020	Services techniques	Badges salles de sport	AGYL SYSTEMS 29 rue Roger Le Cunff 56300 PONTIVY	201,60 €
09/09/2020	Services techniques	Réparation pneu Yanmar	GRUEL Loïc Le Pont de la Seiche 35131 CHARTRES DE BRETAGNE	92,10 €
09/09/2020	Espace Enfance	Réparation Chaufferie Espace Enfant	ENGIE COFELY 4 Rue Claude Chappe 35091 Rennes	259,01 €
09/09/2020	Restaurant scolaire	Réparation Chaufferie Restaurant scolaire	ENGIE COFELY 4 Rue Claude Chappe 35091 Rennes	372,50 €

09/09/2020	Salles de sports	Film occultant pare soleil et location de nacelle	KERFILM 18 Rue Yan Dargent 35000 RENNES	4 092,00 €
15/09/2020	Services techniques	Filets pour terrain de foot	CAMMA SPORT LE MANOIR DE LA CHEZE 35380 Plélan-le-Grand	620,04 €
15/09/2020	Services techniques	Mitigeur thermostatique Gymnase	LEGALLAIS 5 Rue de la Roberdière 35000 RENNES	667,57 €
15/09/2020	Services techniques	Engrais terrain de foot	COOPERATIVE EUREDEN 34 Rue Ferdinand Buisson 29300 MELLAC	999,27 €
15/09/2020	Services techniques	Peinture Traçage foot	COOPERATIVE EUREDEN 34 Rue Ferdinand Buisson 29300 MELLAC	474,60 €
15/09/2020	Restaurant scolaire	Remplacement pompe de charge chaudière	ENGIE COFELY 4 Rue Claude Chappe 35091 Rennes	687,12 €
15/09/2020	Restaurant scolaire	Réparation pompe + vannes chaufferie	ENGIE COFELY 4 Rue Claude Chappe 35091 Rennes	674,38 €
17/09/2020	Mairie	Achat de masques FFP2	PRODIM 13 bis Allée des Sapins 44470 CARQUEFOU	896,75 €
17/09/2020	Services techniques	15 Badges salles communales	AGYL SYSTEMS 29 rue Roger Le Cunff 56300 PONTIVY	604,80 €
17/09/2020	Services techniques	Configuration PC CTM	RBI Informatique 118 B Rue Eugene Pottier 35000 RENNES	162,00 €
17/09/2020	Services techniques	Fourniture et pose d'une lampe - Terrain de foot	ERS-FAYAT rue de la Perrière BP82205 35520 MELESSE	396,00 €
01/09/2020	Administratif	Délégation signature DGS		
22/09/2020	Services techniques	Entretien espaces verts 2020 : Lot bel air - renardière Lot allée des cèdres allée de Provence Massifs Lizard Villa Majorelle	CAT Z.I LE SABIN 35470 BAIN DE BRETAGNE	11 912,37 €

Pont-Péan, le 6 octobre 2020

Le Maire,
Michel DEMOLDER